# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2014 3.3

## CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

## DEVELOPPEMENT DURABLE

#### QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL 2013

Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué au développement durable, expose à l'assemblée :

**"**La loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier", relative au renforcement de la protection de l'environnement, a institué la présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport est prévu à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Depuis le 1er janvier 2005 (arrêté préfectoral du 29 novembre 2004), une structure a été créée : syndicat mixte d'eau et d'assainissement "Roannaise de l'Eau", avec trois compétences :

* production, transport et distribution de l'eau potable ;
* collecte, traitement et évacuation des eaux usées et pluviales ;
* contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif.

Les compétences sont exercées dans un respect total de l'environnement, avec une préoccupation permanente de développement durable. Roannaise de l'Eau est d'ailleurs certifiée ISO 14001 (norme AFNOR environnementale) depuis mai 2004 pour son site de production, la qualité de l'eau potable et la gestion des périmètres de protection des barrages et du parc du Chartrain.

Comme la loi lui en fait obligation, le syndicat vient de transmettre précisément aux communes adhérentes, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable pour l'année 2013.

Le service public d'eau potable dessert environ 78 610 habitants.

Douze communes adhèrent à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable (production, transport et distribution de l'eau potable).

# Indicateurs techniques

Les ressources de Roannaise de l'Eau sont les suivantes :

* 2 barrages : volume prélevé : 6 112 556 m³
* Chartrain (capacité 3 500 000 m³) : volume prélevé : 1 334 114 m³
* Rouchain (capacité 7 000 000 m³) : volume prélevé : 4 715 057 m³
* la nappe alluviale du Coteau : volume prélevé : 0 m³
* des sources (à St-Alban-les-Eaux, St-Haon-le-Vieux, St-Rirand et Renaison) : volume prélevé : 63 385 m³.

Le volume total distribué en 2013 s'élève à 5 441 761 m³ (soit – 3,61 % par rapport à 2012 (5 645 806 m³) ).

Le volume facturé en 2013 s'élève à 4 830 909 m³ (5 040 562 m³ en 2012) dont 488 365 m³ sur Riorges.

Le nombre d'abonnés s'élève à 23 601 dont 4 114 pour Riorges.

Le rendement général du réseau de distribution est égal à 89,4 % en 2013, contre 89,2 % en 2012, 88,9 % en 2011, 83,7 % en 2010 et 76,7 % en 2009 (année où une grosse fuite a été constatée). Roannaise de l'Eau se situe donc dans les objectifs fixés au réseau urbain d'atteindre 85 % en milieu urbain (loi Grenelle 2).

Le réseau de distribution est constitué de 594 km de canalisations et de 22 049 compteurs au total dont 13 858 compteurs télé relevés. On compte 20 586 branchements dont 421 en plomb ; 5 ont été changés dans l'année 2013. Le pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1er janvier 2014 était de 2,05 %.

Pour l'année 2013, la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau est satisfaisante.

Les indicateurs relevant de la compétence des agences régionales de santés (ARS) sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Analyses** | **Pourcentage de prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur** |
| **Nombre de prélèvements** | **%** | **Nombre de prélèvements** | **%** |
| **Microbiologie (P101.1)** | **Sortie production** | **Distribution** |
| **TOTAL** | **33** | **100 %** | **167** | **98, 8 %** |
| **Paramètres physico-chimiques (P102.1)** | **Sortie production** | **Distribution** |
| **TOTAL** | **130** | **86,94 %** | **546** | **90,3 %** |

Parallèlement, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) doit être présenté.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Commune d'implantation** | **Nom du captage** | **Date du rapport géologique** | **Date de la DUP** | **Indice d'avancement** |
| Le Coteau | Puits 6m, puits Fehlmann, FL1, FL2, FL3 | 25/03/1984 | 15/10/1990 | 100 % |
| St-Haon-le-Vieux | ArfeuilletteSt-Haon-le-Châtel | 01/04/1996 | 29/12/2000 | 100 % |
| St-Haon-le-Vieux | Source Font Ribeton | 01/01/1980 | 15/03/1982 | 100 % |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| St-Haon-le-Vieux | Source sous Charloton | 27/10/1980 | 15/03/1982 | 100 % |
| Chérier | Bois TorSt-Alban-les-Eaux | 02/2002 |  | 40 % |
| Villemontais | GonnauxSt-Alban-les-Eaux | 05/03/2001 | 14/05/2004 | 100 % |
| Renaison, St-Rirand | Barrage Chartrain | 30/05/1999 | 25/06/2004 | 80 % |
| Renaison, les Noés | Barrage Rouchain | 10/03/1999 | 25/06/2004 | 80 % |
| Renaison | Source des Fonts | 12/09/1998 | 16/05/1989 | 80 % |
| St-Rirand | Source les Ricoux | 01/01/1967 | 31/12/1968 | 100 % |

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;

- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours ;

- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

- 50 % : dossier déposé en préfecture :

- 60 % : arrêté préfectoral ;

- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Les principaux travaux effectués en 2013 :

* renouvellement des compteurs ;
* construction nouvelle usine d'eau potable ;
* construction nouveau centre technique ;
* sur les réseaux : renouvellement de branchements + branchements neufs, parvis à St-Haon-le-Vieux, restructuration Croix Blanche, chemin des Ys à Renaison, protection qualité à St-Rirand.

Des projets sont à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.

Concernant la nouvelle usine d'eau potable, les travaux sont en cours pour une mise en service en 2014 ; les phases de gros œuvre ont été engagées.

# Indicateurs financiers

Les tarifs du prix de l'eau sont fixés par une délibération de Roannaise de l'Eau. Le prix de l'eau est constitué d'un tarif qui se décompose comme suit :

* un abonnement fixe annuel sans consommation (comprenant la location et l'entretien du compteur le cas échéant) ;
* la consommation réelle facturée au m³ ;
* les taxes et redevances.

En 2013, le coût du m³ s'est élevé à :

- hors abonnement et TVA : 1,02 € HT

- abonnement et TVA : 1,416 € TTC

- abonnement, TVA et Agence de l'Eau : 1,715 € TTC.

Le coût pour 120 m³ représentait 205,83 € TTC (avec redevance Agence de l'Eau) contre 202,03 € TTC en 2012.

**Pour Riorges**, la décomposition du prix du mètre cube d'eau TTC est la suivante (compteur de 15 mm) :



En ce qui concerne le volet budgétaire, à la clôture des comptes 2013, le budget eau fait apparaître un résultat net comptable de 140 948 € :

- produits : 8 990 004 €

- charges : 8 849 056 €.

La dette au 31 décembre 2013 s'élève à 14 571 677 € ; montant annuité : 904 911 €.

En investissement, le montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire s'élève à 5 624 758 €.

Les projets à l'étude pour améliorer la qualité de service à l'usager ont donné notamment lieu à l'ouverture d'autorisations de programmes dont les plus importants :

- usine de traitement de Renaison 16 403 940 €

- centre technique 6 000 000 €

- étanchéité réservoirs 2 000 000 €.**"**

Vu la loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2224-5 et L 2225-5 ;

Le conseil municipal donne acte de la présentation de ce rapport.